



PRÉFECTURE DE LA VENDÉE

COMITÉ COMMUNAUTAIRE  
NATUREL  
A L'ÉCOLOGICAL

**ARRETE PREFECTORAL n° 06/DRCTAJE/1- 499**  
**Portant création du comité de pilotage du document d'objectifs Natura 2000**  
**du Site d'Intérêt Communautaire (SIC) n° FR 5200657**  
**« Marais de Talmont et zones littorales entre Les Sables et Jard sur Mer »**

LE PREFET DE LA VENDEE  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU la directive européenne n° 92/43 CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;
  - VU la décision de la Commission des Communautés Européennes du 7 décembre 2004 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique ;
  - VU le Code de l'Environnement Livre IV, titre 1<sup>er</sup>, chapitre IV (parties législatives et réglementaires) ;
  - VU la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux ;
  - VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
  - VU le décret n° 2001-1031 du 8 novembre 2001 modifié relatif à la procédure de désignation des sites Natura 2000 et modifiant le code rural ;
  - VU le décret n° 2006-922 du 26 juillet 2006 relatif à la gestion des sites Natura 2000 et modifiant le Code de l'environnement ;
  - VU l'arrêté ministériel du 16 novembre 2001 modifié, relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;
  - VU la circulaire du 24 décembre 2004 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000 ;
- SUR la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée ;

**ARRETE :**

Article 1 : Un comité de pilotage, chargé d'assurer l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs « Natura 2000 » du Site d'Intérêt Communautaire (SIC) « Marais de Talmont et zones littorales entre Les Sables et Jard sur Mer » est créé.

.../...

Article 2 : Les membres du comité, ou leurs représentants, se répartissent dans les trois collèges suivants :

**Collège des administrations d'Etat et autres établissements et organismes publics :**

- Madame la Directrice Régionale de l'Environnement
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement
- Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Maritimes
- Madame. La Déléguée Régionale de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- Monsieur le Délégué régional de l'Office National des Forêts
- Monsieur le Délégué régional du Conseil Supérieur de la Pêche
- Monsieur le Directeur de l'Institut Français de Recherche et d'Exploitation de la Mer
- Monsieur le Président du Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres
- Monsieur le Délégué Régional de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

**Collège des collectivités territoriales et locales :**

- Monsieur le Conseiller Général du canton des Sables d'Olonne
- Monsieur le Conseiller Général du canton de Talmont Saint Hilaire
  
- Madame le Maire de Jard sur Mer, ou son représentant,
- Monsieur le Maire de la commune de :
  - St Vincent sur Jard, ou son représentant,
  - Château-d'Olonne, ou son représentant,
  - Talmont Saint Hilaire, ou son représentant,
  
- Monsieur le Président de la communauté de communes du Talmondaise, ou son représentant,
- Monsieur le Président de la communauté de communes des Olonnes, ou son représentant.

**Collège des professionnels, des associations et des usagers :**

- Monsieur le Président de l'association syndicale des marais de Maufaits
- Monsieur le Président du syndicat mixte d'études et d'aménagement des marais du Payré
- Monsieur le Président du Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale et Agricole de Vendée
- Monsieur le Président de la chambre d'Agriculture de la Vendée
- Monsieur le Président de la Fédération départementale des Chasseurs de Vendée
- Monsieur le Président de la Fédération de Vendée pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- Monsieur le Président du Comité Local des Pêches Maritimes des Sables-d'Olonne
- Monsieur le président de la Section Régionale de la Conchyliculture Pays de la Loire
- Madame la Présidente de l'Association de Défense de l'Environnement en Vendée
- Monsieur le Président de l'Association Estuaire
- Monsieur le Président de la Ligue de Protection des Oiseaux de Vendée
- Madame la Présidente de l'Association de Protection de la Nature du Pays des Olonnes
- Monsieur le Président du Centre culturel du Talmondaise
- Monsieur le Président du syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée

Le Président peut inviter aux réunions du comité les personnes ou organismes qu'il juge nécessaire à la bonne marche du comité de pilotage.

.../...

Article 3 : Le Président du comité de pilotage est désigné par les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, à qui il appartient également de désigner la collectivité territoriale ou le groupement chargé d'élaborer le document d'objectifs pour le compte du comité de pilotage.

Ces désignations doivent avoir lieu dans un délai de trois mois. A défaut, le Préfet ou son représentant assurera la présidence et conduira l'élaboration du document d'objectifs.

Article 4 : Les représentants de l'Etat siègent à titre consultatif.

Article 5 : Le comité de pilotage se réunira en tant que de besoin à l'initiative de son Président et plus particulièrement :

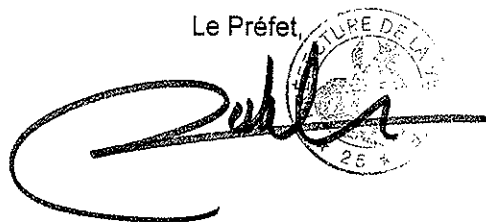
1) au démarrage de l'étude pour adopter la démarche, la phase d'inventaires, et les objectifs de gestion,

2) pour examen et validation des mesures de gestion et du document d'objectifs final.

Article 6 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée, Madame le Sous Préfet des Sables d'Olonne, Madame la Directrice Régionale de l'Environnement et Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Roche sur Yon, le - 4 DEC. 2006

Le Préfet,

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'PRÉFECTURE DE LA VENDÉE' around the top edge and '25' at the bottom. The signature is a stylized, cursive script.

Christian DECHARRIERE